

Édition augmentée - Juin 2019

MANUEL D'ÉCRITURE INCLUSIVE



FAITES PROGRESSER
L'ÉGALITÉ FEMMES · HOMMES
PAR VOTRE MANIÈRE D'ÉCRIRE

Dirigé par Raphaël Haddad,
Fondateur et Directeur associé de Mots-Clés,
docteur en Analyse du discours



Notre manuel d'écriture inclusive s'appuie sur nombre de travaux précédents et en particulier sur le Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe édité par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Institution publique ou association, engagez-vous en signant la convention pour une communication publique sans stéréotype de sexe, proposée par le HCE.

© Mots-Clés

Dirigée par Raphaël Haddad, Fondateur et Directeur associé,
rédigée par Chloé Sebagh, Cheffe de projet et Carline Baric, Consultante junior,
avec la contribution de l'ensemble de l'équipe de Mots-Clés

Quatrième édition : Juin 2019

Dépôt légal : en cours

Première et seconde éditions : Épices et Chocolat epicesetchocolat.com

Troisième édition : Sésame Studio (Mots-Clés)

Quatrième édition : Julie El Mokrani Tomassone (consultante Mots-Clés)

Imprimé en France

Les extraits établis à partir du Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, figurent dans ce manuel avec l'aimable autorisation du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (www.haut-conseil-egalite.gouv.fr), rencontré par Mots-Clés et Épices & Chocolat en septembre 2016.

Tout droit de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC – 20, rue des Grands- Augustins, 75006 Paris, Tél. : 01 44 07 47 70, Fax : 01 46 34 67 19).



Sommaire

Préambule	4
Trois conventions d'écriture inclusive adoptées par Mots-Clés	7
Concrètement	8
Tableau d'écriture inclusive de termes fréquemment utilisés	13
Bibliographie indicative	17
Foire aux arguments	19
Un sondage sur l'écriture inclusive	24
Postface	26
Et maintenant ?	27
Contact	28

PRÉAMBULE

« *Le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce pour quoi, ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer* » : reprenant à notre tour cette idée formulée par Michel Foucault dans **L'ordre du discours**, nous considérons au sein de l'agence de communication d'influence **Mots-Clés** que le discours n'est pas simplement un instrument de l'influence, mais bien le lieu de l'influence. Que c'est par la capacité à imposer ses mots, ses expressions et ses narratifs, que l'on exerce pleinement son influence.

Ce travail, nous le menons pour nombre de nos client-es dans le cadre d'accompagnements en stabilisation, déploiement et attribution de formulations originales dans le vocabulaire ordinaire ou professionnel, entretenant leur position d'autorité : « bien manger », « excellence opérationnelle », « Big Data responsable », « vente privée à domicile », « performance contextuelle », « smart professional network ».

Le discours condense ainsi les transformations en cours au sein d'une société : il les reflète certes, mais les configure également. En ce sens, il témoigne et participe à la construction et la perpétuation d'inégalités et de stéréotypes de sexe, tel·les que nous les observons au quotidien. C'est par un travail sur les mots que, depuis 2016, nous avons décidé à notre tour de nous engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le discours n'est pas simplement un instrument de l'influence, mais bien le lieu de l'influence.

Notre approche : l'écriture inclusive.

L'écriture inclusive désigne l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes. Concrètement, cela signifie notamment : renoncer au masculin générique (« des acteurs du développement durable »), à la primauté du masculin sur le féminin dans les accords en genre (« des hommes et des femmes sont allés »), ainsi qu'à un ensemble d'autres conventions largement intériorisées par chacun et chacune d'entre nous.

D'autres nous ont précédé-es dans cette démarche et c'est une chance. Nous pensons prioritairement au **Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe**, édité pour la première fois en novembre 2015 par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, instance consultative placée auprès du Premier ministre ou de la Première ministre, et créée en 2013. Ce guide témoigne de l'implication grandissante d'institutions politiques de premier plan, laissant ainsi espérer quelques préconisations normatives d'importance dans les prochaines années.

C'est par un travail sur les mots que nous avons décidé à notre tour de nous engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Notre approche : l'écriture inclusive.



Nous nous référons aussi aux importants travaux d'Anne-Marie Houdebine, professeure de linguistique et de sémiologie, portant sur la sexuation dans la langue et sur la féminisation des noms de métiers. Nous avons également travaillé sur la base de l'ouvrage **Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin** d'Éliane Viennot, professeure de littérature, qui retrace trois siècles de batailles de grammairien·nes et les résistances sociales rencontrées pour imposer la règle de la prévalence du masculin dans les accords en genre. Nous nous sommes en outre appuyé-es sur le second numéro de la revue **Well Well Well**, parue en juin 2015 qui promeut et utilise « la Grammaire égalitaire ».

En mai 2016, nous avons reçu chez **Mots-Clés** la journaliste Mathilde Fassin, qui a formalisé cette approche par l'édiction d'un précis de grammaire égalitaire. D'autres ouvrages sont recensés en bibliographie. Enfin, cette activité étant nourrie par mes activités académiques, j'ai pu compter, dans le cadre de mon écriture de recherche qui reprend les trois conventions proposées ici, sur les indications attentives de ma directrice de thèse, la professeure en Sciences de l'information et de la Communication Caroline Ollivier-Yaniv, et des collègues qu'elle a bien voulu interroger.

Ce manuel d'écriture inclusive résulte de ce cheminement. Cette nouvelle version est en partie le fruit de l'expérience développée par Mots-Clés dans l'accompagnement de structures (institutions, entreprises, associations) qui ont souhaité, depuis 2016, prendre cet engagement et sont ainsi devenues des organisations pionnières.

Mairie de Paris, 3F, CNAM et bien d'autres encore nous ont fait confiance dans la conduite de ce changement. Évidemment, plaider en faveur de cet enjeu n'est pas toujours aisé. La polémique qui a éclaté à l'automne 2017 en témoigne ; pourtant cette pratique en faveur de l'égalité se diffuse chaque jour un peu plus, comme une révolution silencieuse des usages.

Cette période mouvementée - néanmoins extrêmement riche - nous a offert l'opportunité de retours d'expériences sur nos préconisations. D'éclairants et réguliers échanges avec Éliane Viennot, dont nous avons eu la joie et l'honneur de postfacier le nouvel ouvrage *Le langage inclusif : pourquoi, comment* paru aux éditions iXe en septembre 2018, nous ont incités à stabiliser un référentiel unique et commun pour permettre à l'écriture inclusive de trouver un plus large écho encore dans les écrits de nos entreprises, de nos institutions et de nos associations.

Les retours d'utilisateurs et utilisatrices, de détracteurs et détractrices également, nous ont servi pour stabiliser des conventions aussi consensuelles que possible, tout en demeurant simples, ergonomiques et parfaitement soutenables sur le plan de l'écriture institutionnelle.

À nos yeux, il s'agit en effet avant tout de cela : fournir les outils d'une transformation de l'écriture institutionnelle au profit de l'égalité femmes-hommes.

Suivant ce principe, ce manuel d'écriture inclusive a vocation à être utilisé pour l'ensemble des écrits dont nous sommes les signataires : emails, site internet, propositions d'accompagnement, documents internes.

Comme depuis le début, cette démarche reste fondamentalement exploratoire : par nos lectures et nos rencontres, nous avons compris qu'elle suscitait inmanquablement des discussions très intéressantes. Aussi, n'hésitez pas à venir en discuter avec nous et éventuellement à adopter, à votre tour, **les trois conventions d'écriture inclusive** que nous proposons ici.

Bonne lecture !

Raphaël HADDAD Fondateur, Directeur associé de Mots-Clés

TROIS CONVENTIONS D'ÉCRITURE INCLUSIVE ADOPTÉES PAR MOTS-CLÉS

Accorder en genre les noms de fonctions,
grades, métiers et titres,



User du féminin et du masculin, que ce soit par
l'énumération par ordre alphabétique,
l'usage raisonné du point médian,
ou le recours aux termes épïcènes,



Ne plus employer les antonomases
du nom commun « Femme » et « Homme ».



CONCRÈTEMENT

Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres

Les noms des fonctions, grades, métiers et titres existent massivement au féminin, et ce depuis le Moyen Âge. Mots-Clés considère qu'il n'y a donc pas de raison d'effacer discursivement cette présence sociale des femmes, en n'utilisant pas ces noms. Le tableau d'écriture inclusive en pages 13 à 16 de ce manuel propose une liste de termes fréquemment utilisés et indique leurs terminaisons au féminin. Si cette liste n'était pas suffisante, le guide *Femme, j'écris ton nom...*² fait état de plus de 2 000 noms de fonctions, grades, métiers ou titres, au féminin et au masculin.

Dans la majeure partie des cas, on choisira la formulation à utiliser en respectant la nature du français. C'est ainsi qu'on privilégiera des termes comme autrice, professeuse ou encore chercheuse. D'autres formulations - comme auteure, professeure et chercheure pour rester sur cet exemple - coexistent tout de même avec elles et témoignent elles aussi de l'attention portée au féminin dans le texte.

User du féminin et du masculin, que ce soit par l'énumération par ordre alphabétique, l'usage raisonné du point médian, ou le recours aux termes épichènes

Nous n'utilisons pas le masculin générique. Nous employons plutôt des possibilités qui indiquent la présence discursive du féminin et du masculin, et accordent ainsi aux femmes « un droit de cité³ » discursif égal aux hommes. Pour marquer le féminin et le masculin, Mots-Clés considère ainsi plusieurs possibilités, qui peuvent être combinées au sein d'un même texte :

² *Femme, j'écris ton nom...* : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, 1999, sous la direction de Bernard CERQUIGLINI.

³ Ou « droit d'être citées ». À l'écrit par une majuscule de déférence. Parmi les plus courantes les formes « État » ou « Homme » : caractérisées par une majuscule, ces antonomases servent à doter ces termes du prestige de l'institutionnalisation. De ce point de vue, la graphie « Homme » est problématique, car « Homme » est souvent utilisé comme un masculin générique, par exemple dans l'expression « Droits de l'Homme ». En conséquence, à l'expression « droits de l'Homme », nous préférons la formulation « droits humains » ou « droits humains ». Comme le rappelle le Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe, le mot « homme » dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a longtemps servi à écarter juridiquement les femmes du droit de vote. Les rédacteurs de la déclaration onusienne de 1949 voulaient écrire « Man Rights » et ce fut la seule femme présente, Eleanor Roosevelt, qui se battit pour que soit adoptée la formulation « Human Rights », afin de couvrir également les droits des femmes. Expression que la France a traduite par « Droits de l'Homme », contrairement au Québec francophone par exemple, qui écrit plus couramment « Droits de la personne humaine ».

La mention par ordre alphabétique des termes au féminin et au masculin :

« elles et ils », « tous les Acadiens, toutes les Acadiennes », « celles et ceux ».

L'utilisation raisonnée du point médian en composant le mot comme suit :

mot au masculin (car il est dans la majorité des cas le plus court) + point médian + suffixe féminin. On ajoutera « s », si l'on veut indiquer le pluriel sans ajouter de point médian supplémentaire. Quelques exemples : ingénieur·es, historien·nes, sénior·es.

Pour conserver une utilisation raisonnée du point médian, qui fait office d'abréviation, on utilisera ce signe de ponctuation uniquement lorsque les termes sont très semblables, c'est-à-dire lorsque la forme masculine et la forme féminine n'ont qu'une lettre ou deux de différence⁴. Et parce que cette question a été régulièrement posée, précisons que le point médian signale à l'oral la nécessité d'une double flexion. Par exemple, « académicien·nes », s'oralisera simplement « académiciennes et académiciens ».⁵

Des exemples de ces termes sont recensés dans le tableau d'écriture inclusive en pages 13 à 16 de ce manuel.

⁴Nous nous inspirons pour cela du référentiel proposé par Éliane Viennot dans son ouvrage *Le langage inclusif. Pourquoi, comment ?* paru en septembre 2018 aux éditions lxe.

⁵De nombreux signes d'abréviation existent déjà dans la langue française. Par exemple "M." s'oralise "Monsieur" ! L'utilisation d'un signe d'abréviation n'est donc pas propre à l'écriture inclusive !

Mots-Clés préfère l'usage du point médian à d'autres signes, car il est celui qui, d'un point de vue sémiotique, nous semble être le plus approprié. Le point médian nous semble ainsi préférable aux parenthèses (qui, en usage, indiquent un propos secondaire), à la barre oblique (qui connote une division), à l'E majuscule (qui peut être interprété comme une considération différente entre féminin et masculin). Le point médian nous semble aussi préférable au point final, qui constitue un signe de ponctuation dont les usages, y compris sur un plan grammatical, sont très largement stabilisés. Le point médian est enfin préféré aux tirets — quelles que soient leurs formes et leurs tailles d'ailleurs —, qui font parfois office de quasi-parenthèses ou servent à introduire des répliques de dialogue.

À la différence de l'ensemble de ces signes, le point médian⁶ a le mérite de ne connaître aucun usage hérité et encore en vigueur⁷ (il semble avoir été progressivement remplacé par l'espace dès l'Antiquité jusqu'à disparaître totalement il y a déjà plusieurs siècles). Le point médian permet en ce sens d'affirmer sa fonction singulière d'un point de vue sémiotique et par là d'investir « frontalement » l'enjeu discursif et social de l'égalité femmes · hommes⁸.

⁶ L'Unicode du point médian est U+00B7, bloc commande C1 et supplément latin 1. Par défaut sous Windows, le point médian est appelé par la combinaison Alt+0183. Il est possible de faciliter largement cette requête en configurant son clavier à l'aide du logiciel Microsoft Keyboard Layout Creator. Vous pouvez télécharger le clavier utilisé par toute l'équipe de Mots-Clés ici. Par défaut sous Mac OS X, le point médian est appelé par la combinaison alt + maj + F, avec un agencement de clavier français. Là encore, des solutions existent pour simplifier l'appel du caractère.

⁷ Ni en français ni en anglais, tout au moins.

⁸ Le point médian n'étant pas encore disponible sur tous les logiciels de traitement de texte, même cette évolution devrait arriver rapidement, on utilisera en attendant qu'il se généralise et faute de mieux, le point final, dans les cas où le point médian n'est pas disponible.

Une « utilisation raisonnée du point médian » : pourquoi, comment ?

Si le point médian n'est absolument pas la seule manière d'utiliser l'écriture inclusive, qu'il correspond à une abréviation et n'entrave pas la lisibilité dès la deuxième occurrence dans un texte⁹, ce signe a cristallisé de nombreuses crispations lors de la polémique autour de l'écriture inclusive survenue en France à l'automne 2017.

Pour permettre un débat apaisé sur ce sujet et prendre en considération ces retours, nous préconisons d'en faire un usage raisonné. Concrètement, nous proposons de limiter le recours au point médian pour les termes dont la forme féminine s'obtient par ajout plutôt que par substitution. C'est le cas de l'« e final » comme dans « ami et amie » ou « étudiant et étudiante » ; des doublements syllabiques, comme dans « intellectuel et intellectuelle », « terrien et terrienne ». S'agissant des formes plurielles, on peut également réduire la notation à un seul point et préférer « cinglé-es » à « cinglé-e-s », ou encore « incorrect-es » à « incorrect-e-s ».

Quid de l'accord de proximité et de l'accord selon le sens ?

L'accord de proximité et l'accord selon le sens sont également des moyens de faire apparaître le féminin dans nos phrases. Si leur emploi nous semble tout à fait légitime, nous avons choisi de ne pas y avoir recours. En effet, ce manuel a vocation à fournir un référentiel d'écriture institutionnellement soutenable. Cela implique de ne déroger à aucune règle de grammaire telle qu'elles sont constituées, quand bien même nous n'ignorons rien de l'histoire sociale de certaines de ces règles. C'est la raison pour laquelle nous optons pour ce standard tout en espérant que les normes évoluent vers la réintroduction de l'accord de proximité.

⁹ Les études menées par Noélia Gesto et Pascal Gyax sont très éclairantes à ce sujet, en particulier l'étude « Féminisation et lourdeur de texte », parue dans le n°02 du volume 2107 de L'Année psychologique. Bien qu'elle traite tout particulièrement du tiret, cette étude démontre que les signes permettant de redonner de la visibilité au féminin n'entravent plus la lecture dès la deuxième occurrence dans un texte.

Le recours aux termes épiciènes

Ce sont des termes dont la forme ne varie pas que l'on se réfère à un nom féminin ou masculin. Quelques exemples : artiste, cadre, membre. Là encore, le tableau d'écriture inclusive en pages 13 à 16 de ce manuel présente quelques termes épiciènes.

Des formulations englobantes peuvent également être mobilisées pour préserver une ergonomie éditoriale. Dans certains contextes, ces mots — par exemple « la direction », plutôt que « les directeurs et les directrices » — permettent d'éviter les répétitions et leur emploi.

TABLEAU D'ÉCRITURE INCLUSIVE DE TERMES FRÉQUEMMENT UTILISÉS⁹

ADJECTIFS, DÉTERMINANTS ET PRONOMS ¹⁰	
Singulier	Pluriel
ce·tte	ces
certain·e	certain·es
chacun·e	chacun·es
différent·e	différent·es
un·e	des

MOTS ÉPICÈNES (mots dont la forme ne varie pas entre le masculin et le féminin)	
Singulier	Pluriel
artiste	artistes
bénévole	bénévoles
cadre	cadres
capitaine	capitaines
diplomate	diplomates
fonctionnaire	fonctionnaires
gendarme	gendarmes
guide	guides
interprète	interprètes
juriste	juristes
maire	maires
membre	membres
propriétaire	propriétaires
scientifique	scientifiques
secrétaire	secrétaires

⁹ Ce tableau d'écriture inclusive constitue une version légèrement remaniée du tableau présenté dans le Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe publié par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, en novembre 2015.

¹⁰ Pour certains termes, celle et celui par exemple, les doublets seront privilégiés pour avoir une utilisation raisonnée du point médian.

MOTS SE TERMINANT AU MASCULIN PAR UNE VOYELLE

MASCULIN EN -É ET -I

Singulier

Pluriel

administré·e

administré·es

apprenti·e

apprenti·es

attaché·e

attaché·es

chargé·e

chargé·es

délégué·e

délégué·es

député·e

député·es

diplômé·e

diplômé·es

retraité·e

retraité·es

EN -U / FÉMININ EN -UE

Singulier

Pluriel

élu·e

élu·es

MOTS SE TERMINANT AU MASCULIN PAR UNE CONSONNE

MASCULIN EN -AL/FÉMININ EN -ALE

Singulier¹²

départemental·e

local·e

médical·e

municipal·e

préfectoral·e

régional·e

social·e

syndical·e

territorial·e

¹² Conformément aux préconisations de ce manuel pour avoir notamment un usage raisonné du point médian, la forme abrégée ne sera pas utilisée pour les termes se terminant en «al» et «ale».

MOTS SE TERMINANT AU MASCULIN PAR UNE CONSONNE

MASCULIN EN -EF/FÉMININ EN -EFTE

Singulier

chef·fe

Pluriel

chef·fes

MASCULIN EN -EL/FÉMININ EN -ELLE

Singulier

intellectuel·le
maternel·le
professionnel·le

Pluriel

intellectuel·les
maternel·les
professionnel·les

MASCULIN EN -EN (dont -IEN)/FÉMININ EN -ENNE (dont -IENNE)

Singulier

citoyen·ne
gardien·ne
lycéen·ne
technicien·ne

Pluriel

citoyen·nes
gardien·nes
lycéen·nes
technicien·nesMASCULIN EN -EUR (à l'exception de -TEUR)/FÉMININ EN -EURE¹²

Singulier

chercheur·e/chercheuse
entrepreneur·e/entrepreneuse
gouverneur·e
ingénieur·e
professeur·e/professeuse

Pluriel

chercheur·es/chercheuses
entrepreneur·es/entrepreneuses
gouverneur·es
ingénieur·es
professeur·es/professeuse

¹² Pour certains mots se terminant en -eur, les terminaisons en -eur et en -euse coexistent. Les deux peuvent donc être utilisées, les usages trancheront.

MOTS SE TERMINANT AU MASCULIN PAR UNE CONSONNE

MASCULIN EN -T /FÉMININ EN -TE

Singulier

adhérent·e
 adjoint·e
 agent·e
 assistant·e
 avocat·e
 consultant·e
 étudiant·e
 habitant·e
 président·e
 remplaçant·e
 suppléant·e

Pluriel

adhérent·es
 adjoint·es
 agent·es
 assistant·es
 avocat·es
 consultant·es
 étudiant·es
 habitant·es
 président·es
 remplaçant·es
 suppléant·es

AUTRES

Singulier

artisan·e
 commis·e
 sénior·e

Pluriel

artisan·es
 commis·es
 sénior·es

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Intéressé-e ? Voici quelques ouvrages qui permettront de prolonger vos réflexions.

Le Ministre est enceinte ou la grande querelle de la féminisation des noms,
Bernard CERQUIGLINI, 2018

Le langage inclusif : pourquoi, comment ?
Éliane VIENNOT, septembre 2018

Constitution garante de l'égalité femmes-hommes,
Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, avril 2018

L'écriture inclusive,
étude d'Harris Interactive pourréalisée à la demande de Mots-Clés, octobre 2017

Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe,
Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, novembre 2016 (2ème édition)

Revue Well Well Well, n°2,
juin 2015

Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin !
Éliane VIENNOT, 2014

L'engagement des hommes pour l'égalité des sexes,
ouvrage codirigé par Florence ROCHEFORT et Éliane VIENNOT, 2013

Un ministre peut-il tomber enceinte ?
L'impact du générique masculin sur les représentations mentales, L'année psychologique, Vol. 108, n°02, Markus BRAUER, 2008

Féminisation et lourdeur de texte,

L'année psychologique, Vol. 107, n° 02, Noelia GESTO et Pascal GYGAX, 2007

Avoir bon genre à l'écrit : guide de rédaction épïcène,

Pierrette VACHON-L'HEUREUX et Louise GUÉNETTE, 2006

Guide de féminisation des noms communs de personnes,

Louise-Laurence LARIVIÈRE, 2005

À juste titre : guide de rédaction non sexiste,

Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, 2005

Écrire les genres : guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épïcène, Thérèse MOREAU, 2001

Le nouveau dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions,

Thérèse MOREAU, 1999

Femme, j'écris ton nom... : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, sous la direction de Bernard CERQUIGLINI, 1999

La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues, ouvrage collectif placé sous la direction d'Anne-Marie HOUEBINE, 1998

FOIRE AUX ARGUMENTS¹³

Dix arguments souvent entendus pour justifier qu'il ne faut surtout rien changer... et les réponses qu'il est possible d'y apporter !

1. L'argument d'utilité :

« C'est une question accessoire »

La langue reflète la société et sa façon de penser le monde. C'est bien parce que le langage est politique que la langue française a été infléchiée délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles par les groupes qui s'opposaient à l'égalité des sexes. Ainsi, une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles joueraient un rôle secondaire.

Par ailleurs, il est factuellement faux de dire que l'écriture inclusive est sans effet sur les inégalités. D'abord, elle influence effectivement nos représentations¹³. Ensuite, l'écriture inclusive constitue un puissant levier de féminisation des effectifs. Les organisations qui l'adoptent indiquent ainsi que la place des femmes est pensée et travaillée en leur sein. Enfin, l'écriture inclusive constitue un ancrage éthique fort sur les questions d'égalité. Elle met au jour les processus ordinaires d'invisibilisation des femmes, elle renforce leur place au sein d'une organisation. En ce sens, elle met puissamment au travail les organisations qui l'adoptent.

2. L'argument du masculin générique :

« Le masculin est aussi le marqueur du neutre. Il représente les femmes et les hommes »

En français, le neutre n'existe pas : un mot est soit masculin, soit féminin. D'ailleurs, l'usage du masculin n'est pas perçu de manière neutre en dépit du fait que ce soit son intention apparente, car il active moins de représentations de femmes auprès des personnes interpellées qu'un générique épique.

C'est un usage tellement courant que nous l'avons largement intériorisé. Cette problématique pourrait être mise en parallèle avec l'histoire du suffrage universel : le masculin n'est pas plus neutre que le suffrage n'a été universel en France jusqu'en 1944.

¹³ Pour davantage d'informations, rendez-vous en page 24 de ce manuel qui détaille les enseignements de l'étude sur l'écriture inclusive réalisée en octobre 2017 par Harris Interactive pour Mots-Clés.

3. L'argument de la lisibilité :

« Cela encombre le texte »

Non, les femmes « n'encomrent » pas un texte. Des recherches ayant porté sur le sujet et plusieurs mois d'usage nous ont montré que l'oeil s'y habitue très vite et qu'un certain nombre d'automatismes survenaient très facilement à l'écrit. Par ailleurs, l'écriture inclusive ne se limite pas à l'utilisation du point médian. Notre langue regorge de possibilités permettant de faire apparaître le féminin lorsque nécessaire. C'est aussi l'occasion de rappeler la vocation de ce signe. Le point médian n'est rien d'autre qu'une abréviation. Par exemple : « étudiant-es » donne à l'oral « étudiantes et étudiants » très exactement comme « M. » se prononce « Monsieur » ! En bref : ni la lecture ni la prononciation ne semblent donc impactées par l'écriture inclusive.

4. L'argument esthétique :

« "Écrivaine", "pompière", ce n'est pas beau ! »

L'argument esthétique est sans doute l'un de ceux qui reviennent le plus souvent. Là encore, le fait de systématiser l'usage du féminin est d'abord une question d'habitude. Les noms de métiers au féminin « dérangent », car ils traduisent le fait que des terrains initialement conçus comme propres aux hommes sont progressivement investis par des femmes.

« Ces points partout défigurent les mots »

À celles et ceux qui s'offusquent de l'usage du point médian, plusieurs réponses peuvent être apportées. Aucun signe n'est intrinsèquement beau ou moche. Il est plutôt affaire d'habitude. Qui oserait taxer de laideur les deux points, le point-virgule, la cédille, signes aujourd'hui bien installés dans nos écrits malgré quelques âpres débats ? Pourquoi l'arobase @ ou le dièse #, deux signes de la modernité énonciative numérique, seraient-ils beaux, tandis que le point médian serait, lui, affreux ? Est-ce le signe ou ce qu'il signale qui dérange notre détracteur ou détractrice du moment ? Ensuite, une fois encore, l'écriture inclusive ne se résume pas au point médian. Allons plus loin : il est parfaitement possible d'avoir une écriture inclusive constante sans jamais recourir au point médian, en lui préférant les reformulations épiciques ou encore la double flexion.

¹⁴Encore une fois, les études menées par Noélia Gesto et Pascal Gyga peuvent être mobilisées, en particulier l'étude « Féminisation et lourdeur de texte », parue dans le n° 02 du volume 2107 de L'Année psychologique.

5. L'argument du prestige :

« Certaines femmes elles-mêmes nomment leur métier au masculin »

Ces femmes ont parfaitement compris les messages envoyés par celles et ceux qui ont fait disparaître les termes féminins et celles et ceux qui aujourd'hui les déclarent impropres ou inconnus, leur signifiant qu'elles n'auraient rien à faire sur leur terrain et qu'elles seraient, en un sens, admises de manière exceptionnelle. Et nous ne pouvons d'ailleurs pas blâmer ces femmes, qui obtiennent des positions sociales majoritairement occupées par des hommes, de chercher à se fondre dans des usages qui préexistent. Mais cela est dommage, car l'usage du féminin pour leur nom de métier par exemple ne diminue en rien leurs compétences. De plus, ces femmes sont des pionnières et peuvent ainsi jouer un rôle important pour les générations à venir.

6. L'argument de la complexité

« L'écriture inclusive est trop compliquée à utiliser »

De nouveau, cet argument réduit l'écriture inclusive au point médian là où la double flexion, l'utilisation de termes ou de reformulations épiciènes ne posent pas de difficultés particulières. Concernant le point médian, celui-ci est de plus en plus accessible et la réforme du clavier AZERTY en cours permettra d'accroître cette accessibilité. Par ailleurs, sur le plan technique, de nombreuses initiatives existent pour faciliter l'apprentissage et l'utilisation de l'écriture inclusive. Le Hackathon Écriture inclusive¹⁵, premier événement d'ampleur à prendre ce sujet uniquement sous un prisme technique, a permis la création de nombreux outils. Convertisseurs en écriture inclusive, bouton point milieu, sites de référence en ligne, plateforme collaborative de monitoring des pratiques et même logiciel de lecture automatique pour les personnes malvoyantes existent désormais pour faciliter l'adoption de l'écriture inclusive.

7. L'argument de la proscription

« L'écriture inclusive a été interdite par l'Académie Française et le gouvernement »

La langue française est régie par les usages. Si certaines institutions sont en effet contre l'écriture inclusive, elles n'ont pas le pouvoir de l'interdire. L'Académie française par exemple, n'a pas pour rôle d'édicter des règles mais d'enregistrer des innovations qui socialement la précèdent toujours.

¹⁵Pour davantage d'informations, consultez le site <http://hackecritureinclusive.com/>

Même la circulaire du Premier ministre¹⁶, Édouard Philippe, qui a fait couler tant d'encre en novembre 2017 n'est pas contre l'écriture inclusive. Si elle interdit les abréviations dans le Journal officiel, elle reconnaît l'importance d'utiliser les doublons ainsi que les termes épïcènes. Par ailleurs, certaines institutions publiques comme le Conseil Économique, Social et Environnemental et de nombreux établissements d'enseignement supérieur comme le Conservatoire National des Arts et Métiers, utilisent l'écriture inclusive depuis déjà longtemps et n'ont pas cessé de le faire.

8. L'argument du «péril mortel»:

« L'écriture inclusive menace la langue française »

Si l'écriture inclusive menace quelque chose, c'est la domination d'un genre sur un autre : celle du masculin sur le féminin, et surtout, parce que tout le monde sent bien qu'il y a un rapport, celui des hommes sur les femmes. C'est cela qui fait peur. Mais la langue, elle, ne craint rien. Elle est vivante parce qu'elle évolue en fonction des évolutions sociales et de ses modes de diffusion. En ce sens, le langage inclusif constitue même une formidable entreprise de revitalisation de la langue française : nous retrouvons des mots simples et bien faits, nous retrouvons des pratiques à la portée de tous et de toutes, nous relisons les classiques avec un autre œil (elles et ils connaissaient ces mots et ces pratiques), et en plus nous connaissons mieux notre langue.

9. L'argument orwellien

« L'écriture inclusive, c'est de la novlangue »

Comme l'ont rappelé plusieurs travaux, l'accusation de novlangue a d'abord une visée argumentative : elle permet de délégitimer un discours autre. La référence est devenue si ordinaire que des linguistes en ont tiré une loi générale : le point Orwell. Elle se définit de la manière suivante : « Plus une discussion sur la langue dure longtemps, plus la probabilité d'y trouver une comparaison impliquant la novlangue ou George Orwell s'approche de 1. »

10. L'argument de l'insoutenabilité

« L'écriture inclusive n'est pas soutenable pour une institution qui doit avoir une pratique éditoriale homogène »

C'est justement ce qui a amené Mots-Clés à travailler sur cet enjeu et sur ce manuel. Les trois conventions d'écriture inclusive qui sont ici proposées ont été pensées

¹⁶Pour davantage d'informations, consultez : <https://cutt.ly/circulaire-21-novembre-2017>

pour être institutionnellement soutenables afin de permettre aux organisations d'adopter une pratique éditoriale homogène. Mises au libre téléchargement en septembre 2016, les versions antérieures de ce manuel ont été téléchargées à plus de 35 000 reprises et servies de socle à l'accompagnement de nombreuses structures dans la conduite de ce changement.

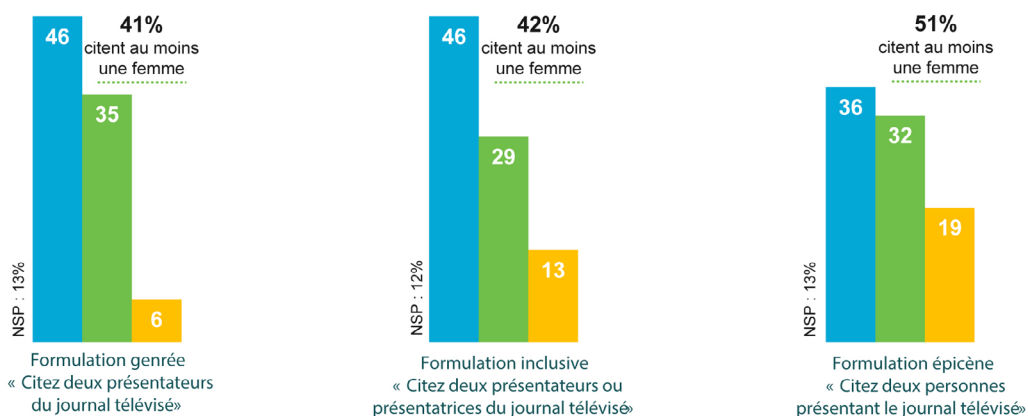
UN SONDAGE SUR L'ÉCRITURE INCLUSIVE

En octobre 2017, Harris Interactive a réalisé un sondage sur l'écriture inclusive pour Mots-Clés. Ce sondage **montre la puissance de l'écriture inclusive pour faire concrètement progresser l'égalité : les formulations inclusives ou épicènes donnent jusqu'à deux fois plus de place aux femmes dans les représentations spontanées**. Avant d'être interrogées sur l'écriture inclusive, les personnes ayant répondu avaient été invitées à citer des personnalités, de façon totalement ouverte. Dans chacun des cas, les personnes ayant été exposées aux énoncés genrés, tels que « citez deux présentateurs du journal télévisé » ou « citez deux champions olympiques » ont davantage cité uniquement des hommes, tandis que les personnes ayant vu les autres formulations ont systématiquement mentionné davantage de personnalités des deux sexes, voire uniquement des femmes.

Invitées à citer spontanément des figures du journal télévisé, les personnes interrogées citent plus de femmes lorsqu'elles sont confrontées à une formulation épicène.



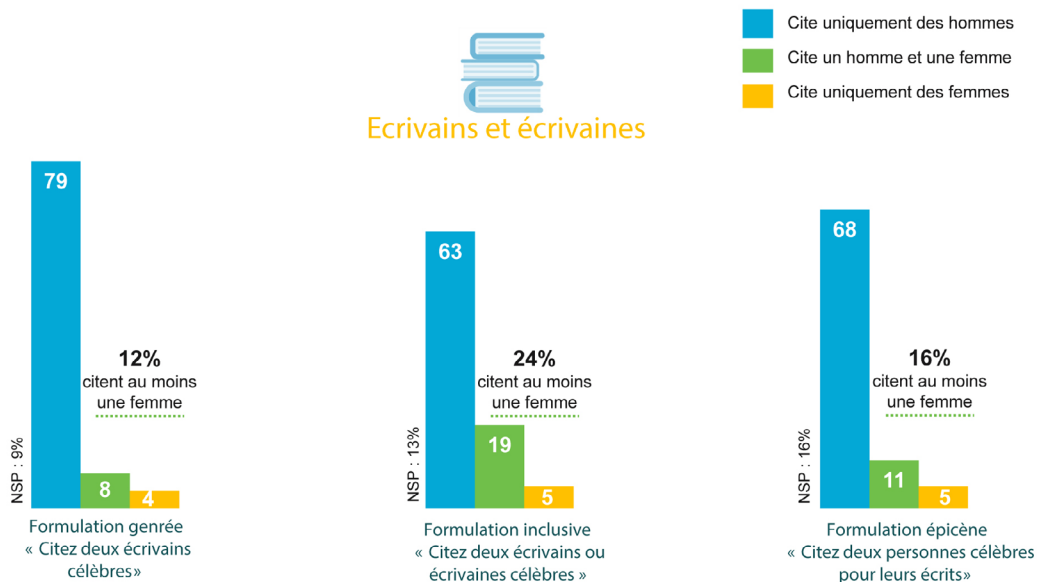
Présentateurs et présentatrices



Invitées à citer spontanément des figures littéraires, les personnes interrogées nomment plus de femmes lorsqu'elles sont confrontées à des formulations inclusives.



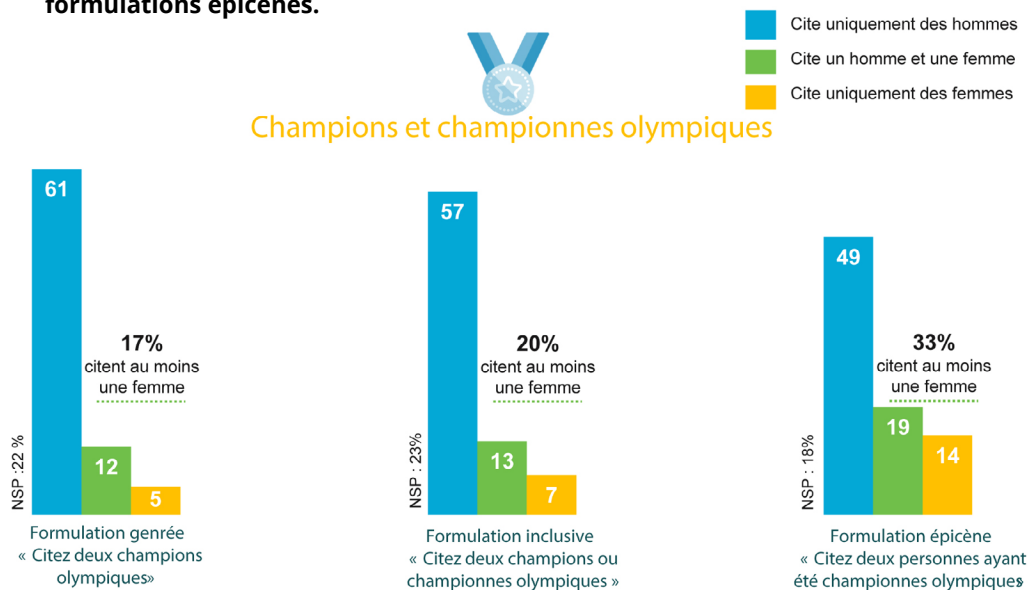
Ecrivains et écrivaines



Invitées à citer spontanément des figures du monde sportif, les personnes interrogées nomment plus de femmes lorsqu'elles sont confrontées à des formulations épiciennes.



Champions et championnes olympiques



POSTFACE

Voilà un petit manuel particulièrement efficace qui rappelle l'importance du langage et son impact sur les constructions mentales et représentations sociales de chaque sujet parlant ; aussi est-il très important de veiller à la qualité éthique de la langue, c'est-à-dire à sa faculté d'être discriminante, dévalorisante ou égalitaire et non sexiste ou raciste.

La différenciation sexuée ne se voit pas en français : comme en portugais par exemple obrigada (= merci - femme), obrigado (= merci - homme). Elle existe pourtant. On le voit et l'entend dans la résistance à la féminisation des noms de métiers et des discours. Faire apparaître les femmes sans les voiler sous un pseudo-neutre, qui n'existe pas en français – celui-ci ne connaît que deux genres – est pourtant légitime.

Les mots et les accords le permettent. Le français féminise aisément. Il a longtemps féminisé avant la masculinisation opérée par divers grammairiens et diverses institutions qui, depuis le XVII^e siècle, ont permis à la domination masculine de s'installer durablement avec le masque du savoir (cf. la fameuse et supposée règle du masculin l'emportant sur le féminin). Cette masculinisation peut être défaite dans les paroles et les écrits. Ce à quoi s'engage et engage cet ouvrage en présentant des règles très précises d'écriture inclusive, c'est-à-dire non discriminantes.

Pour son intérêt linguistique et éthique et son efficience, je recommande vivement cet ouvrage.

Septembre 2016, Anne-Marie Houdebine
Professeure de linguistique et sémiologie Université Paris Descartes – Sorbonne

ET MAINTENANT ?

Modifier son clavier pour faciliter le recours au point médian

Par défaut sous Windows, le point médian est appelé par la combinaison :



Si nos claviers devraient évoluer dans les prochains mois, il est possible de faciliter dès à présent largement cette requête en configurant son clavier à l'aide du logiciel Microsoft Keyboard Layout Creator. Nous mettons à votre disposition le clavier utilisé par toute l'équipe de Mots-Clés sur ecriture-inclusive.fr



Par défaut sous Mac OS X, le point médian est appelé par la combinaison Alt + maj + F , avec un agencement de clavier français et Alt + maj + F avec un agencement de clavier suisse. Là encore, des solutions existent pour simplifier l'appel du caractère. À toutes fins utiles : l'Unicode du point médian est U+00B7, bloc commande C1 et supplément latin 1.

Connaître la liste des entreprises et institutions qui expérimentent ou adoptent l'écriture inclusive

Fruit du hackathon écriture inclusive organisé en janvier 2018, le groupe Facebook Taglinclusive référence les pratiques d'écriture inclusive. Ses membres publient chaque semaine plusieurs exemples d'utilisation qui témoignent de la diffusion de cette manière d'écrire dans des secteurs très variés.

Faire changer les choses dans son organisation

Mots-Clés a développé une offre complète d'accompagnement vers l'écriture inclusive. Conseil, formation sous la forme d'ateliers ludiques et d'exercices concrets, reprise de vos contenus éditoriaux : n'hésitez pas à nous contacter.

MOTS·CLÉS

120, avenue des Champs-Élysées — 75008 Paris

01 44 07 97 80

contact@motscles.net

ecriture-inclusive@motscles.net

www.motscles.net

www.ecriture-inclusive.fr